PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlements 2023-02 à 2023-33 modifiant le Règlement de zonage 2000-08 afin d'interdire l'usage de résidence principale de tourisme

Lors d'une séance tenue le 7 mars 2023, le conseil a adopté les Règlements 2023-03 à 2023-33 modifiant le Règlement de zonage 2000-08 afin d'interdire l'usage de résidence principale de tourisme dans diverses zones.

Zones concernées
R-1, R-2, R-3, R-4, R-5, R-6, R-7, R-8, R-9, R-13, R-14, R-15, R-16, R-17, R-18, R-19, R-20, RV-1, RV-2, RV-3, RV-4, RV-5, RV-6, U-1, U-2, U-3, U-4, U-5, ID-1, ID-2 et ID-3.

Ces règlements étaient soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et la procédure d'enregistrement a eu lieu le 15 mars de 9 h à 19 h. Le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement a été déposé à la séance du conseil du 4 avril 2023 et les règlements 2023-03 à 2023-33 sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.

La MRC de Memphrémagog a émis les certificats de conformité des règlements 2023-03 à 2023-33 le 5 avril 2023. Les règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne peut consulter les règlements sur le site Internet du Canton de Hatley ou au bureau municipal situé au 4765 chemin de Capelton, Canton de Hatley.

Donné au Canton de Hatley ce 12 avril 2023.

Kyanne Ste-Marie
Directrice générale